



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS

Agence : LANGUEDOC ROUSSILLON
IMMEUBLE L'OPTIMUM
451 RUE DENIS PAPIN
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 52 32 52
Fax : 04 99 52 32 50

N° affaire : 2495060/1
N° rapport : BI-232/12 / Rev.0

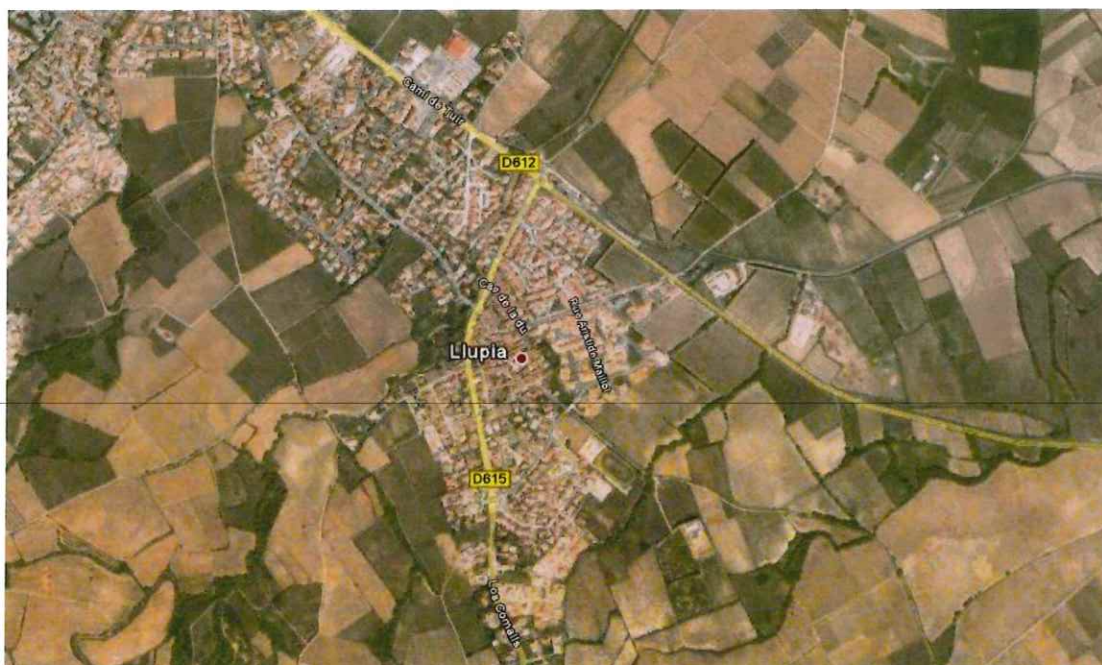
Rapport établi le : 30/07/2012
Par l'intervenant Bertrand Indabéhère

LLUPIA

13 rue Aire
66300 LLUPIA

Plan d'Aménagement des Voiries et Espaces Publics

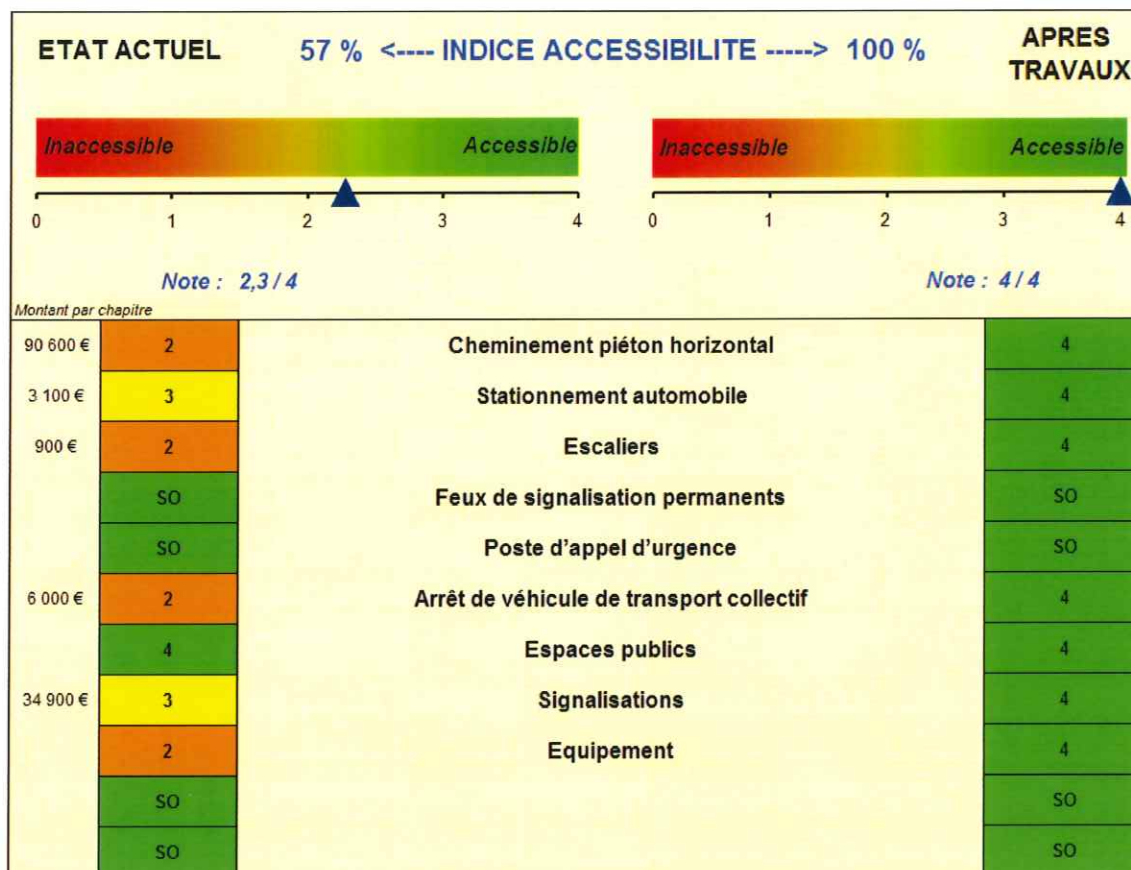
Commune : LLUPIA



Sommaire

1. Note générale d'accessibilité.....	3
2. Estimation financière	4
3. Programme et déroulement de la mission.....	5
4. Chaîne du déplacement	6
5. Informations diverses	7
6. Fiches Constats.....	9
7. Contexte de la mission.....	26
8. Annexe : tableau récapitulatif des constats	27

1. Note générale d'accessibilité



Note générale d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

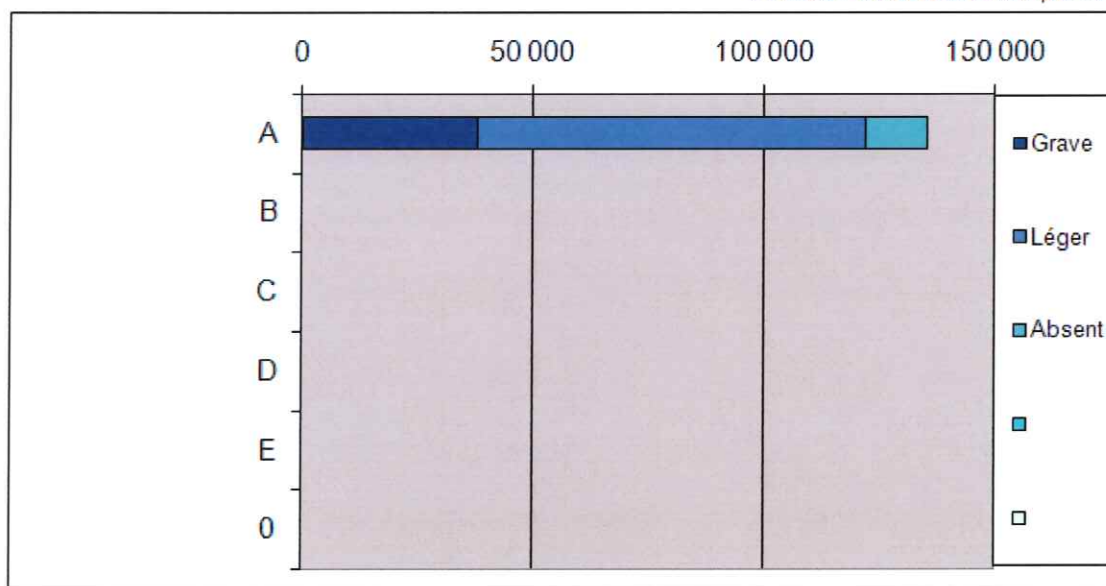
Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

2. Estimation financière

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE:

136 000 €

L'estimation est arrondie au k€ supérieur



Danger :	Commentaires :	Estimation (€)
Grave	Echéance 1	38 000
Léger	Echéance 2	84 100
Absent	Echéance 3	13 400
	Echéance 4	0
	Echéance 5	0

Zone :	Commentaires :	Estimation (€)
A	Zone A	135 500
B	Zone B	0
C	Zone C	0
D	Zone D	0
E	Zone E	0
0	sans Zone :	0

3. Programme et déroulement de la mission

Date de la visite:

Les visites se sont échelonnées durant le moi de d'avril 2012

Locaux ou parties de l'établissement non accessibles lors de la visite

Néant

Lors de notre visite, nous avons été accueillis par :

Le ou les responsables des services de la voirie:

Description succincte de la commune:

La commune compte environ 1820 habitants et s'étend sur une superficie 6,88 km².

Les points d'intérêt sont:

Mairie

Ecole primaire et maternelle

3 salles des fêtes

Maison des associations

Stade

Espace médical

Maison de la pétanque

Maison des Astres

Eglise

Cantine

Documents examinés:

Vues aériennes

Autres informations

L'ensemble des voiries de la commune ont été parcourues lors de notre diagnostic. Nous concentrons la mise en accessibilité des voiries sur certaines zone en fonction: des ERP communaux, de leurs équipements, et selon les axes retenus lors de notre dernier entretien avec les responsables techniques et adjoints de la commune.

4. Chaîne du déplacement



— Chaîne du déplacement

● Point d'intérêt

■ Places adaptées aux personnes handicapées

5. Informations diverses

Cheminement piéton horizontal :

L'accès à l'église et à divers équipement de la commune par ce cheminement piéton présente une pente d'environ 14% rendant l'accès au fauteuil délicat sans accompagnement.



Cheminement piéton horizontal :

Certain trottoir dispose de bateau qui facilite le passage des trottoirs à la chaussée



Cheminement piéton horizontal :

Le trottoir bénéficie des caractéristiques suffisantes pour la circulation des personnes handicapées



Stationnement automobile :

La voirie de la commune dispose de place de stationnement adaptée



Stationnement automobile :

La voirie de la commune dispose de place de stationnement adaptée



Stationnement automobile :

La voirie de la commune dispose de place de stationnement adaptée



Stationnement automobile :

La voirie de la commune dispose de place de stationnement adaptée



Stationnement automobile :

La voirie de la commune dispose de place de stationnement adaptée



Stationnement automobile :

La création d'un parking supplémentaire s'accompagnera de nouvelle place adaptée



6. Fiches Constats

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat).

Les échéances indiquées dans les fiches de constat correspondent à la combinaison des deux critères : Danger et Fréquentation, selon le tableau suivant :

Échéance		Fréquentation		
		Forte	Moyenne	Faible
Danger	Grave	1	2	3
	Léger	2	3	4
	Absent	3	4	5

Danger :	Commentaires :
Grave	Echéance 1
Léger	Echéance 2
Absent	Echéance 3
	Echéance 4
	Echéance 5

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°1

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

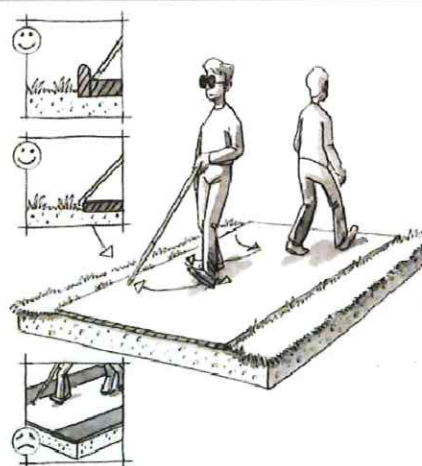
Zone : A

Mise en œuvre d'un guidage tactile et visuel d'une largeur de 1,4 m

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	45	50	2300

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°2

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

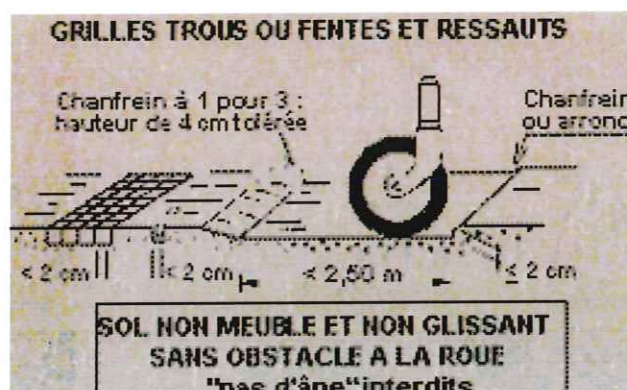
Zone : A

Créer un cheminement accessible en béton sur la base de 1.40m de largeur compris assainissement et guide tactile et visuel linéaire.

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	157	170	26700

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°3

Cheminement piéton horizontal : Penthes

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

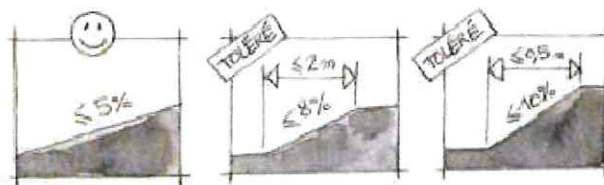
Zone : A

Créer une rampe d'accès en béton de pente maximale 5%, de 1.40 m de large et palier de repos horizontal tous les 10m et en bout de pente Rem : prévoir l'installation d'un garde-corps si la rupture de niveau est >0,40m, en deçà une bordure chasse-roues est conseillée

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	34	470	16000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure





**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°4

Cheminement piéton horizontal : Absence de signalétique verticale des passages pour piéton et bande d'éveil de vigilance

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

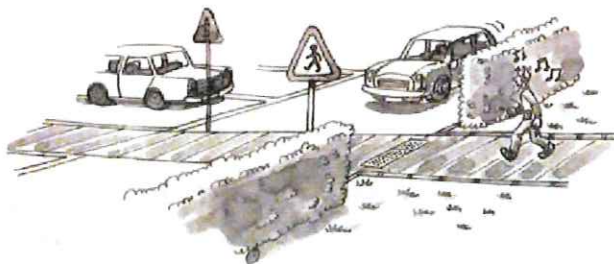
Zone : A

Mettre en place un panneau signalant le passage pour piéton d'une voie à double sens et bandes d'éveil de vigilance.

Danger : Grave

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	12	470	5700

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°5

Cheminement piéton horizontal : Trottoir formant un ressaut trop important

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

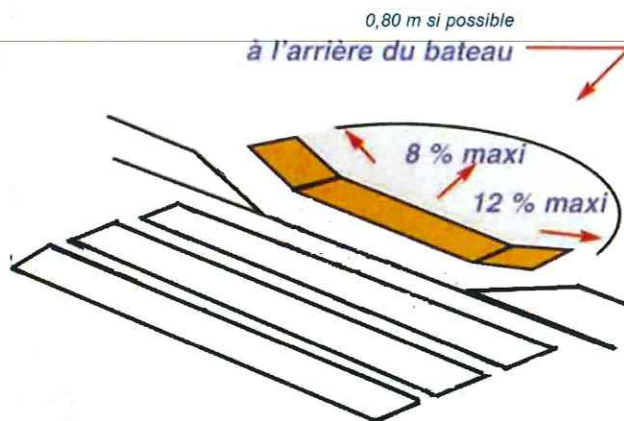
Zone : A

Mettre en œuvre un bateau avec pente acceptable (10% sur 50 cm)

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	6	900	5400

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure





**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°6

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

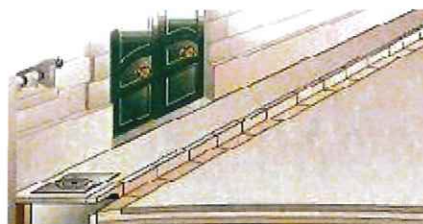
Zone : A

Créer un trottoir d'une largeur d'au moins 1,4 m

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m ²	427	80	34200

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°7

Cheminement piéton horizontal : Caniveau créant des ressauts successifs

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

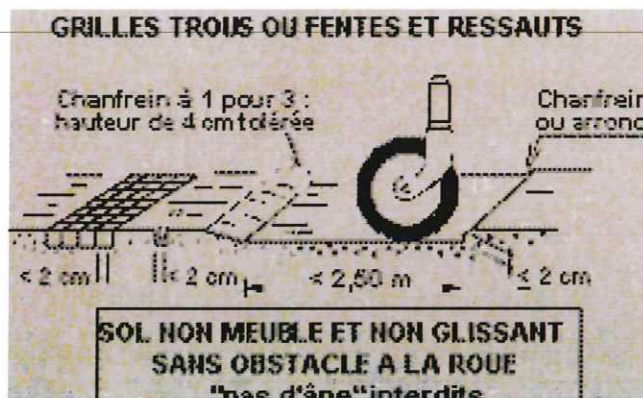
Zone : A

Recouvrir le caniveau

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	2	120	300

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure





BUREAU
VERITAS

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°8

Stationnement automobile : La place adaptée sur parking avec enrobé bitumineux n'a pas les bonnes dimensions ou sa position n'est pas favorable à une bonne accessibilité.

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

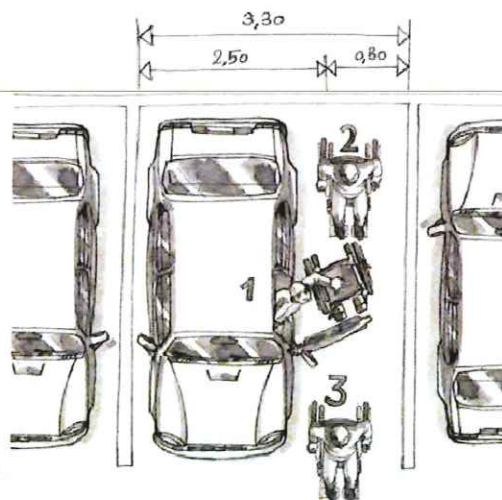
Zone : A

Réaménager une place de stationnement adaptée en regroupant plusieurs places existantes compris marquage et signalisation.

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	2	850	1700

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°9

Stationnement automobile : Absence de place adaptée sur parking avec terrain meuble

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

Zone : A

Créer des places de stationnement adaptées nouvelles sur terrain naturel compris enrobés, marquage et signalisation.

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	2	700	1400

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°10

Escaliers : Les escaliers ne possèdent pas les caractéristiques générales permettant un accès praticable par tous

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

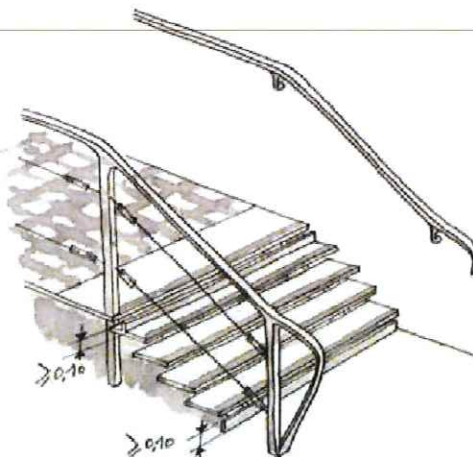
Zone : A

Compléter les escaliers pour les rendre accessibles: panneau signalant la présence d'escalier, éveil de vigilance, différencier visuellement les contremarches des 1ères et dernières marches de chaque volée d'escalier, contraster et rendre anti dérapant les nez de marches

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	1	880	900

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°11

Arrêt de véhicule de transport collectif : Quai d'embarquement et de descente des usagers

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

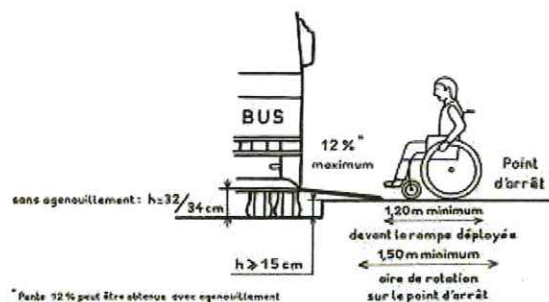
Zone : A

Création d'un quai d'embarquement d'une largeur d'au moins 1,5 m et accessible depuis une rampe d'accès de 5 %

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	24	250	6000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°12

Signalisations : Absence d'aide aux choix d'itinéraires

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

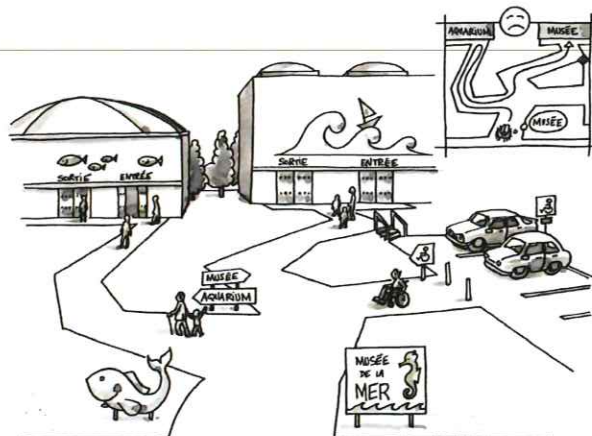
Zone : A

Mettre en place une signalétique orientant le visiteur

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	16	160	2600

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°13

Signalisations : Changement de zone de circulation

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

Zone : A

Mise en place d'une signalétique rappelant le principe d'usage d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h.

Danger : Grave

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	7	250	1800

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°14

Signalisations : Changement de zone de circulation

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

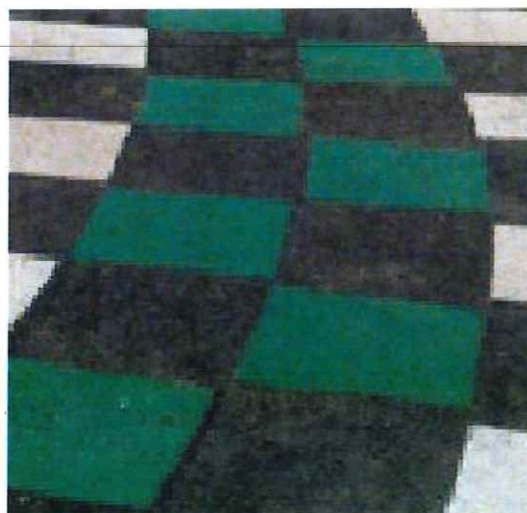
Zone : A

La zone de rencontre devra être rappelée à l'ensemble des usagers par un marquage au sol antidérapant et dessinant un damier par exemple. Les marquages présent et notamment les passages piéton seront effacés.

Danger : Grave

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m ²	870	35	30500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure





**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°15

Equipement : Equipement public non accessible

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

Zone : A

Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: France télécom (point d'appel compris à une hauteur de 0,9 m et 1,3 m).

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	1	0	0

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°16

Equipement : Equipement public non accessible

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

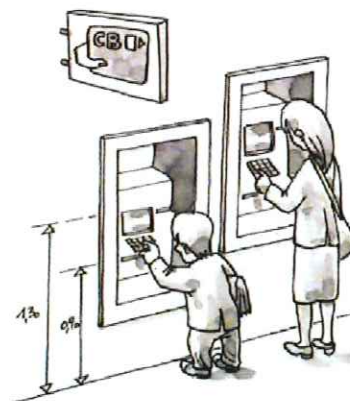
Zone : A

Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: La Poste (boîte aux lettres positionné à une hauteur comprise entre 0,9 m et 1,3 m)

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	1	0	0

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



7. Contexte de la mission

7.1. Objet du rapport :

Ce rapport est établi à la suite d'un diagnostic sur les conditions d'accessibilité des zones préétablies en accord avec les autorités locale :

Cette phase de mission comprend :

1. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
2. Analyse de leur caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
3. Proposition de solutions techniques en vue d'assurer l'accessibilité des lieux et équipements.
4. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du plan de mise en accessibilité communal

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions de Bureau Veritas en la matière. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

7.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants :

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 (JO du 23.12.06) relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 (JO du 23.12.06) relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

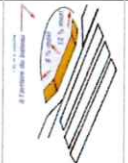
Arrêté du 15 janvier 2007 fixant les caractéristiques techniques de l'accessibilité à la voirie et aux espaces public pour l'application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006.

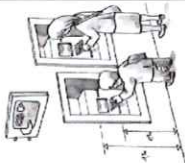
8. Annexe : tableau récapitulatif des constats

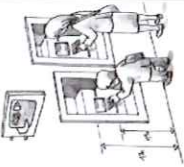
Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant la Voirie.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (échéances, zones, danger, fréquentation, priorité...)
- L'estimation financière des actions proposées (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).

NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
2	Cheminement piéton horizontal										
FC n°1	Absence de cheminement			CANTINE ET SALLE DE SPORT ET VERS COMMERC ES ET PLACE A PROXI MITI2 PASSA INSUFISAN T	Mise en œuvre d'un guidage tactile et visuel d'une largeur de 1,4 m	Absent	A	ml	45	50	2 300
FC n°2	Absence de cheminement			commerce école ect	Créer un cheminement accessible en béton sur la base de 1.40m de largeur compris assainissement et guide tactile et visuel linéaire.	Léger	A	ml	157	170	26 700
FC n°3	Pentes			salle de sport et rue commerçante	Créer une rampe d'accès en béton de pente maximale 5%, de 1.40 m de large et palier de repos horizontal tous les 10m et en bout de pente Rem : prévoir l'installation d'un garde-corps si la rupture de niveau est	Léger	A	ml	34	470	16 000

NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
FC n° 4	Absence de signalétique verticale des passages pour piéton et bande d'éveil de vigilance			RUE COMMERC ANTE RUE VERS ECOLE ET CANTINE	>0,40m, en deçà une bordure chasse-roues est conseillée Mettre en place un panneau signalant le passage pour piéton d'une voie à double sens et bandes d'éveil de vigilance.	Grave	A	u	12	470	5 700
FC n° 5	Trottoir formant un ressaut trop important				Mettre en œuvre un bateau avec pente acceptable (10% sur 50 cm)	Absent	A	u	6	900	5 400
FC n° 6	Absence de cheminement			devant l'école et jusqu'à la salle	Créer un trottoir d'une largeur d'au moins 1,4 m	Léger	A	m²	427	80	34 200
FC n° 7	Caniveau créant des ressauts successifs				Recouvrir le caniveau	Léger	A	ml	2	120	300
3	Stationnement automobile										
FC n° 8	La place adaptée sur parking avec enrobé bitumineux n'a pas les bonnes dimensions ou sa position n'est pas favorable à une bonne accessibilité.			DEVANT EGLISE ET SALLE BORDURE ROUTE	Réaménager une place de stationnement adaptée en regroupant plusieurs places existantes comprises marquage et signalisation.	Absent	A	u	2	850	1 700
FC n° 9	Absence de place adaptée sur parking avec terrain meuble			ECOL	Créer des places de stationnement adaptées nouvelles sur terrain naturel compris enrobés, marquage et signalisation.	Absent	A	u	1	1 400	1 400
FC n° 10	Les escaliers ne possèdent pas les caractéristiques générales permettant un accès praticable par tous				Compléter les escaliers pour les rendre accessibles: panneau signalant la présence d'escalier, éveil de vigilance, différencier visuellement les contremarches des 1ères et	Léger	A	u	1	880	900

NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
					dernières marches de chaque volée d'escalier, contraster et rendre anti-dérapant les nez de marches						
2	Arrêt de véhicule de transport collectif										
FC n° 11	Quai d'embarquement et de descente des usagers				Création d'un quai d'embarquement d'une largeur d'au moins 1,5 m et accessible depuis une rampe d'accès de 5 %	Léger	A	ml	24	250	6 000
3	Signalisations										
FC n° 12	Absence d'aide aux choix d'itinéraires				Mettre en place une signalétique orientant le visiteur	Absent	A	u	16	160	2 600
FC n° 13	Changement de zone de circulation				Mise en place d'une signalétique rappelant le principe d'usage d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h.	Grave	A	u	7	250	1 800
FC n° 14	Changement de zone de circulation				La zone de rencontre devra être rappelée à l'ensemble des usagers par un marquage au sol antidérapant et dessinant un damier par exemple. Les marquages présent et notamment les passages piétons seront effacés.	Grave	A	m²	870	35	30 500
2	Equipement										
FC n° 15	Equipement public non accessible				Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: France télécom (point d'appel compris à une hauteur de 0,9 m et 1,3 m).	Absent	A	u	1	0	0

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
FC n° 16		Equipement public non accessible				Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: La Poste (boîte aux lettres positionnées à une hauteur comprise entre 0,9 m et 1,3 m)	Absent	A	u	1	0	0